

3.5.142 - HABILITATION ÉLECTRIQUE INITIALE INDICE : BR (2 JOURS)

Objectif général

Cette formation permet de réaliser et encadrer en toute sécurité des interventions générales de maintenance, de dépannage et de mesurage sur des installations électriques basse tension, conformément à la norme NF C 18-510.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de cette formation, le participant sera capable de :

- Réaliser et encadrer en toute sécurité des interventions générales de maintenance, de mesurage et de dépannage électrique sur des installations en basse tension, conformément à la norme NF C 18-510

Prérequis

- Être un professionnel de l'électricité qualifié et disposer de l'aptitude médicale au poste.

Les + de votre CMA

Nos experts formations vous accompagnent dans :

- La définition de vos besoins,
- L'établissement de votre parcours formation,
- L'étude des modalités de prise en charge.

Nos formations sont adaptées aux particularités des TPE & PME :

Accessibles quel que soit votre niveau,

Directement opérationnelles en entreprise.

Durée : 14h

Public : Professionnel du secteur électrique chargé d'assurer des travaux, des dépannages, des essais, des mesures ou autres opérations sur des ouvrages électriques en basse tension

Plages horaires : De 8h à 12h30 et de 13h à 17h30

Formateur.trice : Expert(e) du domaine

Effectif : 5 à 12 personnes

Suivi et évaluation :

- Acquis mesurés en entrée et en fin de formation.
- Attestation de formation

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques interactifs
- Exercices pratiques
- Études de cas et exemples concrets

Modalité d'inscription

Toute l'année, jusqu'à 1 semaine avant le début de la formation, après entretien préalable et signature d'une convention de formation simplifiée.



Pour plus d'informations



Séquence 1 :

Cadre réglementaire et risques électriques

Matin

- Réglementation de la sécurité : décret du 22 septembre 2010 et norme NF C 18-510 applicable aux électriciens.
- Identification des zones à risque électrique, des niveaux d'habilitation et des documents applicables.
- Analyse des dangers de l'électricité et étude des moyens de protection adaptés.

Séquence 2 :

Évaluation des risques et gestion des urgences

Après-midi

- Analyse et anticipation des risques électriques lors des travaux et interventions.
- Procédures de sécurité à appliquer en cas d'incident ou d'accident d'origine électrique.

Séquence 3 :

Prescriptions de sécurité et procédures d'intervention

Matin

- Consignes de sécurité électrique pour les opérations en basse tension de consignation, de travaux et d'interventions.
- Règles de sécurité spécifiques pour la réalisation des essais après travaux sur installations BT.

Séquence 4 :

Mises en situation et pratiques professionnelles

Après-midi

- Vérification et utilisation des équipements de protection en situation réelle.
- Exercices pratiques d'interventions, de consignation pour son propre compte et d'essais sur installations basse tension.

Partout présents

LA CHAMBRE

DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Notre centre de contact :
04 84 31 00 00 - contact@cmar-paca.fr

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
formationcontinue04@cmar-paca.fr

HAUTES-ALPES
formationcontinue05@cmar-paca.fr

ALPES-MARITIMES
formationcontinue06@cmar-paca.fr

BOUCHES-DU-RHÔNE
formationcontinue13@cmar-paca.fr

VAR
formationcontinue83@cmar-paca.fr

VAUCLUSE
formationcontinue84@cmar-paca.fr

**CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

Direction Régionale Formation - 5 boulevard Pèbre, 13008 Marseille
N° SIRET : 130.020.878.00240
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93.13.15755.13 auprès du
préfet de région PACA

Rdv sur cmar-paca.fr/catalogues-des-formations